

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 avril 2010
(convocation du 6 avril 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Avril Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à cpter de 10 h 00
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
M. AMBRY Alain à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 09 h 55
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. BAUDRY Claude à Mme EWANS Marie-Christine

Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 11 h 00
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard jusqu'à 09 h 55
M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à Mme COLLET Brigitte
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exploitation et Maintenance du Poste Central de Régulation du Trafic -
Autorisation - Décision**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la SAEM GERTRUDE l'exploitation et la maintenance du Poste Central de régulation du trafic d'une part, et l'animation du service information trafic d'autre part, au travers des marchés publics 05/231U et M08068U. Ces marchés sont arrivés à échéance le 22 novembre 2009. Les prestations étant soumises à la mise en concurrence en vertu du code des marchés publics, la Communauté Urbaine de Bordeaux a lancé un appel d'offres regroupant l'ensemble de ces prestations dans un marché unique comprenant :

- la surveillance et la relance technique des installations
- la surveillance générale de l'état du trafic et les interventions circulation
- l'information des usagers
- la gestion et la maintenance de l'informatique circulation

Lors de l'analyse des deux offres reçues (Société SPIE et SAEM GERTRUDE), il est apparu que le principe de traitement égalitaire des candidats ne pourrait pas être satisfait du fait de deux contraintes légales :

- d'une part, la contrainte de reprise de personnel des agents affectés au service telle qu'elle ressort de l'article L 1224-1 du code du travail,
- d'autre part, la contrainte de propriété intellectuelle protégeant les logiciels d'exploitation.

En conséquence, il a été décidé de déclarer le marché sans suite. Pour assurer la continuité du service public, le marché initial a été prolongé jusqu'au 23 mai 2010, délai maximum autorisé par la réglementation en vigueur.

En théorie, un nouvel appel d'offres pourrait être lancé mais, d'une part les délais de mise en œuvre ne permettraient pas la continuité du service public, et d'autre part, la CUB se retrouverait confrontée aux mêmes contraintes légales dans le traitement des offres, notamment sur la question de la propriété intellectuelle. Aussi, la solution de reprise en régie des activités du PC de circulation apparaît comme la solution la plus conforme aux intérêts communautaires. On relèvera par ailleurs que parmi les grandes agglomérations françaises, la Communauté Urbaine de Bordeaux était la seule à externaliser ce type de prestations.

Cette reprise en régie impose à la CUB la reprise du personnel et les accords déjà en vigueur avec la Société GERTRUDE lui permettent d'exploiter les logiciels.

L'analyse économique conduit à estimer le coût annuel (à moyens humains équivalents) à 500 000€.

Ce projet de reprise de cette activité en direct par la CUB, avec intégration du personnel de la SAEM GERTRUDE concerné dans les services communautaires, a été soumis à l'avis du CTP du 25 mars 2010. Il s'agirait donc d'intégrer 11 salariés sur les 44 que compte la SAEM, 1 agent, aujourd'hui affecté partiellement à ces 2 marchés avec la CUB, se voyant proposer un autre poste au sein de l'entreprise. Les postes seraient créés au sein du département Etudes Générales et Gestion du Trafic de la DOVCP.

L'organisation du travail qui sera mise en place afin de répondre aux exigences concernant le fonctionnement du Poste Central de Régulation du Trafic sera également assortie d'un régime d'astreinte dont les modalités s'inscrivent dans le système de permanence en vigueur à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La SAEM conservera, pour le compte de la Communauté Urbaine, l'exécution de 3 autres marchés qui concernent :

- le développement de logiciels de régulation du trafic et d'aide à l'exploitation du PC régulation
- la programmation de carrefours à feux centralisés
- la réalisation d'études de carrefours à feux.

Ceci étant exposé et considérant que la reprise en régie directe des activités du Poste Central de Régulation du Trafic apparaît comme la solution la plus conforme aux intérêts de la Communauté Urbaine de Bordeaux soumise à l'avis du C.T.P. du 25 mars 2010,, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu l'avis de la Commission Infrastructures Routières et Ferroviaires,

Vu l'avis de la Commission Fonctionnement et Administration Générale,

DECIDE :

ARTICLE 1

- la reprise en direct, par les services communautaires, des activités de maintenance et d'exploitation du Poste Central de Régulation du Trafic à compter du 24 mai 2010,

ARTICLE 2

- la création de 11 postes se décomposant en 9 postes de catégorie B et 2 postes de catégorie A à compter de la même date,

ARTICLE 3

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter les 11 agents de la SAEM GERTRUDE actuellement affectés à ces activités, dans le cadre des marchés passés entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et cette Société.

ARTICLE 4

- d'inscrire la dépense correspondante en matière de personnel au Chapitre O12 du budget de l'exercice en cours abondé par un transfert de crédit provenant :
 - du budget Transports - Compte 62280012 Chapitre 011 CRB D320
 - du budget Parcs de Stationnement - Compte 6156 Chapitre 011 CRB D310
 - du budget Fonctionnement - Compte 6042 Chapitre 011 CRB O100

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les membres du CA et de l'AG de la SEM GERTRUDE ne participent pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 avril 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 AVRIL 2010**

PUBLIÉ LE : 26 AVRIL 2010

M. ALAIN DAVID